

alliancesud
Communauté de travail
Swissaid - Action de Carême - Pain pour
le prochain - Helvetas - Caritas - Eper

**bruno
manser
fonds**
respectons la forêt tropicale

frc FÉDÉRATION ROMANDE
DES CONSOMMATEURS
LE POUVOIR D'AGIR

SGPV-FSPC
Schweizerischer Bauernverband
Union Suisse des Paysans
Unione Svizzera dei Contadini

BROT FÜR ALLE
PAIN POUR LE PROCHAIN
PANE PER TUTTI

PanEco

pro natura

Public Eye

Schweizer Bauernverband
Union Suisse des Paysans
Unione Svizzera dei Contadini
sbv | uspi | usc

uniterre

Événement pour les parlementaires

Accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie : quelle durabilité concernant le cas de l'huile de palme ?

Dossier :

- 1 Contexte
- 2 La production d'huile de palme viole les droits de l'homme et du travail
- 3 Les irréparables dégâts environnementaux de plantations de palmiers à huile
- 4 Huile de palme – omniprésente malgré son impact sur la santé et l'environnement
- 5 Le colza : une filière à succès est menacée
- 6 Interventions de parlementaires sur la question
- 7 Contacts

1er mars 2017

Contexte

Les négociations relatives à un accord de libre-échange avec la Malaisie sont sur le point d’aboutir. L’exonération des droits de douane pour l’huile de palme, demandée par la Malaisie, est toutefois le principal point de discorde, et une vaste opposition s’est formée en Suisse. Outre les conséquences négatives pour l’environnement et la situation des droits humains en Malaisie, une telle mesure aurait également un impact néfaste sur l’agriculture et les consommateurs et consommatrices en Suisse. Céder sur cette importante question serait en contradiction avec la position politique de la Suisse dans ces domaines.

L’huile de palme au cœur de la controverse

En 2012, la Suisse a entamé dans le cadre de l’AELE des négociations autour d’un accord de libre-échange avec la Malaisie. Après sept cycles de négociations, l’accord est sur le point d’aboutir. Mais une question importante est toujours controversée : la Malaisie voudrait que l’huile de palme qu’elle exporte vers la Suisse soit exonérée de droits de douanes. La Suisse s’y oppose néanmoins jusqu’à présent, et ce pour de bonnes raisons. Car une telle exonération entraînerait une rapide augmentation des importations d’huile de palme, et inciterait ainsi à une nouvelle extension des plantations de palmiers à huile en Malaisie. Comme le démontre ce dossier, ceci est extrêmement contestable pour des raisons de protection de l’environnement, des droits humains et de la santé, ainsi que pour des questions de politique agricole.

Des préoccupations largement partagées

Dans ce contexte, des organisations préoccupées ont joint leurs forces au sein d’une vaste coalition et ont demandé au Conseil fédéral d’exclure l’huile de palme de l’accord prévu, en lui remettant une pétition signée par plus de 20 000 personnes. Elles ont également cherché à en discuter avec le SECO, qui est compétent en la matière. Lors de la rencontre, des victimes malaisiennes étaient également présentes et ont pu décrire de manière impressionnante les conséquences catastrophiques de la production d’huile de palme sur leur vie et leur environnement. Les préoccupations relatives aux conséquences de l’exonération de droits de douane pour l’huile de palme malaisienne sont également partagées par des parlementaires, comme en témoignent les nombreuses interventions à ce sujet (cf. p. 6). Celle-ci créerait en outre un précédent pour les négociations également en cours avec l’Indonésie, premier producteur d’huile de palme au monde.

Éviter les incohérences politiques

La Suisse s’engage fortement à l’international pour le respect des droits humains, comme le montre clairement la stratégie en matière de droits humains récemment adoptée par le DFAE. Le parlement et la Commission de politique extérieure du Conseil national ont indiqué, lors de l’adoption du mandat de négociation, leur volonté que la Malaisie ratifie les principaux pactes relatifs aux droits humains tels que les conventions fondamentales de l’OIT. Ceci est peu compatible avec une politique commerciale qui alimente les violations de droits humains et du droit du travail en faisant croître la production d’huile de palme. Dans sa stratégie pour le développement durable visant à mettre en œuvre les ODD, le Conseil fédéral affirme qu’un tiers de l’impact environnemental dû à la population suisse est à mettre au compte de l’alimentation, et que près de 70 % de l’impact environnemental de la consommation nationale se produit à l’étranger. Il tient donc à étoffer de manière ciblée l’offre en biens de consommation et en services respectueux de l’environnement et de la société et promet de s’engager pour informer et sensibiliser les consommateurs pour qu’ils prennent des décisions d’achat durables et qu’ils adoptent un comportement de consommation préservant les ressources. Une croissance des importations d’huile de palme engendrée par l’exonération des droits de douane va totalement à l’encontre de cette volonté ainsi que des efforts de santé publique.

La Confédération impose au secteur agricole suisse des exigences strictes en matière de durabilité – en assumant les coûts correspondants. De plus, elle a encouragé le développement du colza de type HOLL, dont l’huile présente des propriétés proches de celle de palme. Une politique commerciale qui conduit à la substitution des huiles d’oléagineux locaux par de l’huile de palme exonérée de droits de douane s’inscrit en forte contradiction avec les efforts de politique agricole de la Confédération en faveur d’une agriculture écologique et viable sur le plan économique.

Il est enfin nécessaire de souligner que les organisations membres de la coalition ne s’opposent pas fondamentalement au libre-échange ni au commerce de l’huile de palme. Elles s’opposent uniquement à ce qu’un produit qui cause de graves problèmes – tant dans sa production que dans sa consommation – ne bénéficie de conditions préférentielles grâce à un accord de libre-échange. Ceci serait insensé et s’inscrirait en contradiction avec d’autres politiques et positions de la Suisse.

La production d'huile de palme viole les droits de l'homme et du travail

La Malaisie n'a ratifié ni les pactes principaux de l'ONU sur les droits de l'être humain, ni les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) prohibant la discrimination ou autorisant la liberté de réunion. Cela va à l'encontre des exigences de la CPE-CN qui, en 2012, recommandait leur ratification ainsi que l'ajout d'un chapitre sur la durabilité comme partie intégrante d'un accord de libre-échange avec la Malaisie.¹ L'exemple de l'huile de palme montre de manière criante les implications de ce manquement.

Le droit du travail

Les conditions de travail dans les plantations de palmistes sont marquées par les infractions au droit national et international du travail, de même qu'aux initiatives facultatives telles que la RSPO.² Des études menées en Malaisie et en Indonésie font état de travail des enfants, de travail forcé et d'esclavage salarié dans les plantations de palmistes.³ Ces cas se situent en porte-à-faux avec l'art. 23 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de même qu'avec les conventions de l'OIT, qui condamnent le travail forcé, la discrimination dans l'emploi et le travail des enfants. En Malaisie, les ouvriers et les ouvrières des plantations travaillent souvent sans contrat d'embauche. De plus, il n'est pas rare que l'employeur confisque les papiers de la main-d'œuvre étrangère (souvent venue d'Indonésie). Par ailleurs, celle-ci n'est fréquemment pas non plus assurée. Dans les plantations, on emploie de grandes quantités de pesticides hautement toxiques. L'herbicide Paraquat, produit par l'entreprise suisse Syngenta et interdit en Suisse comme dans l'UE, est mis en œuvre à large échelle en Malaisie. Les ouvriers et les ouvrières, de même que les habitants des villages environnants, qui pêchent dans les rivières et s'y baignent, en subissent les conséquences. Enfin, les utilisateurs de pesticides et d'engrais ne possèdent souvent ni équipement de protection, ni formation correspondante.⁴

Les droits territoriaux

Dans de nombreux cas, les plantations de palmistes soustraient à la population locale sa base vitale et ses droits territoriaux.⁵ La législation nationale et/ou l'absence d'application des textes en sont la cause. Ainsi, le droit malaisien ne reconnaît qu'insuffisamment les droits des autochtones et considère les zones habitées par ces communautés comme terres étatiques. Aux termes de la législation malaisienne, les autochtones qui revendiquent des droits territoriaux doivent pouvoir prouver qu'ils occupaient déjà la zone avant 1958. La preuve s'avère souvent difficile à apporter et les plaintes territoriales doivent généralement passer par plusieurs instances et traînent pendant des années. Tant que les droits des populations locales ne sont pas reconnus, le gouvernement malaisien remet les terres traditionnellement habitées par les populations autochtones aux entreprises qui s'en servent pour ériger des plantations de palmistes. Cette pratique est contraire non seulement aux dispositions internationales de la Déclaration des droits des peuples autochtones, qui prévoient notamment l'implication des populations autochtones, mais aussi à celles des standards de certification facultatifs comme la RSPO.⁶ Certes la législation indonésienne protège mieux les droits des autochtones, mais on constate toujours des difficultés au niveau de son application. En 2013, le bureau national indonésien des terres a enregistré 3000 conflits entre des groupes d'huile de palme et des communautés locales.

Dans une étude de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) comparant l'huile de palme à 15 autres matières premières transformées en Suisse, celle-ci obtient les plus mauvaises notes aussi bien dans la dimension environnementale que dans la dimension sociale, soit le respect des conventions OIT et des droits d'utilisation des terres.⁷

¹ Web Services du Parlement suisse: Chapitre sur le développement durable en tant que partie intégrante des accords de libre-échange selon la CPE-CN de 2012. <http://ws-old.parlament.ch/affaires/20153130>

² RSPO (Roundtable on Sustainable Palm Oil) voir „Les irréparables dégâts environnementaux de plantations de palmiers à huile“; Colchester, Marcus; Chao, Sophie 2013: Conflict or Consent? The Palm Oil Sector at a Cross Road. <http://www.forestpeoples.org/conflictorsent>

³ Global 2000, Südwind, 2015: Palmöl, Zerstörte Umwelt, geraubtes Land. https://www.global2000.at/sites/global/files/Palmoel_Report.pdf; Amnesty International 2016: The Great Palm Oil Scandal. <https://www.amnesty.org/en/documents/asa21/5184/2016/en/>; Schuster Institute for Investigative Journalism (2012 – 2013) Palm oil controversies: the abuses - forced labor, child labor & other humanitarian concerns. <http://www.schusterinstituteinvestigations.org/#!palm-oilcontroversies-forced-labor-child-labor/c1xj>

⁴ PAN AP 2009 Asserting our rights to land, resources and livelihood. Booklet 1: struggle of women agricultural workers. [http://library.ipamglobal.org/jspui/bitstream/ipamlibrary/462/1/Women's_Resistance_and_Struggles_-_Asserting_Our_Rights_to_Land,_Resources_and_Livelihood_-_Struggle_of_Agricultural_Workers_Booklet_1\[1\].pdf](http://library.ipamglobal.org/jspui/bitstream/ipamlibrary/462/1/Women's_Resistance_and_Struggles_-_Asserting_Our_Rights_to_Land,_Resources_and_Livelihood_-_Struggle_of_Agricultural_Workers_Booklet_1[1].pdf)

⁵ Friends of the Earth/LifeMosaic/Sawit Watch 2008: Losing Ground. The human rights impacts of oil palm plantation expansion in Indonesia. <http://www.forestpeoples.org/sites/fpp/files/publication/2012/02/losingground.pdf>

⁶ Global 2000, Südwind, 2015: Palmöl, Zerstörte Umwelt, geraubtes Land. https://www.global2000.at/sites/global/files/Palmoel_Report.pdf

⁷ Office fédéral de l'environnement OFEV 2015: Étude sur les matières premières transformées en Suisse. <https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/wirtschaft-konsum/fachinformationen/rohstoffe.html>

Les irréparables dégâts environnementaux de plantations de palmiers à huile

L'huile de palme est l'huile végétale la plus produite au monde.¹ 85 % de la production est le fait de la Malaisie et de l'Indonésie. Dans la seule Malaisie, les plantations de palmistes progressent chaque jour de l'équivalent de 500 terrains de football. La Suisse y contribue par ses importations, plus de 30'000 tonnes par an, en premier lieu en provenance de Malaisie (46 %).

La forêt tropicale humide

Depuis quelques années, le Programme des Nations unies pour l'environnement désigne les plantations de palmistes comme étant la cause principale de la destruction des forêts tropicales humides dans le Sud-est asiatique.² L'Indonésie et la Malaisie sont les principales concernées. La culture des superficies nécessaires à la production annuelle des 53 millions de tonnes d'huile de palme (33 millions de tonnes d'Indonésie et 20 millions de tonnes de Malaisie) a entraîné à ce jour la destruction de 150'000 km² de forêts tropicales dans les deux pays.

Les changements climatiques

Les plantations de palmistes affichent l'empreinte CO₂ la plus élevée par unité de surface de tous les produits agricoles d'intérêt pour le commerce mondial.³ Une étude commandée par la Commission de l'UE arrive à la conclusion que la destruction des forêts tropicales humides, de même que l'assèchement des tourbières, constituent la cause première des effets climatiques néfastes des palmistes.⁴ Chaque année à la saison sèche, les tourbières asséchées se transforment en foyers menaçants. En Indonésie, les feux de forêts et de tourbières ont libéré 995 millions de tonnes de CO₂ en 2015, soit l'équivalent des émissions annuelles de 200 millions de voitures individuelles, plaçant ainsi l'État en tête des producteurs de gaz à effet de serre.⁵

La biodiversité

L'île de Bornéo est connue comme étant l'un des hauts-lieux mondiaux de la biodiversité. Une étude menée par Eric Wakker⁶ a montré que la culture du palmiste constituait une contrainte plus forte pour la biodiversité que celle d'autres plantes utilitaires. Alors que l'on trouve 80 espèces de mammifères dans les forêts tropicales primaires, on n'en trouve plus que 30 dans les forêts secondaires et seulement 11 encore dans les plantations de palmistes. Pour l'orang-outang, dont l'habitat se confine aux îles de Sumatra et de Bornéo, la menace est particulièrement aiguë.

La Table ronde sur l'huile de palme durable (RSPO)

La RSPO est à l'heure actuelle le système de certification le plus répandu pour l'huile de palme durable. Le label s'avère cependant trop peu exigeant, car il autorise de cultiver des surfaces de tourbières, qui forment des puits de carbone et constituent de la sorte un maillon important de la lutte contre les changements climatiques. Il admet par ailleurs l'emploi de produits phytosanitaires hautement toxiques et son mécanisme de réclamations n'est en outre ni transparent, ni efficace.⁷ Ce n'est en effet qu'après 6 années de plaintes continuelles contre l'entreprise malaisienne d'huile de palme IOI que celle-ci a été exclue de la RSPO, au printemps passé. Quelques mois plus tard, elle était cependant admise à nouveau.⁸

L'huile de palme en Suisse

Selon le WWF, on trouve de l'huile de palme dans près d'un produit de supermarché sur deux.⁹ En 2014, la Suisse a importé au total plus de 30'000 tonnes d'huile de palme, dont 46 % de Malaisie et 2 % d'Indonésie. Si l'accord de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie devait voir le jour, cela induirait l'abrogation pure et simple des droits de douane sur l'huile de palme et diminuerait ainsi de moitié le prix de cette matière grasse. Pour la Malaisie, nulle doute que cela constituerait une incitation supplémentaire à défricher encore davantage des précieuses forêts tropicales humides.

¹ FAS USDA 2015: Oil Seeds, World Markets and Trade. <http://www.fas.usda.gov/data/oilseeds-world-markets-and-trade>

² UNEP/FAO/UN Forum on Forests 2009: Vital Forest Graphics. http://www.unep.org/vitalforest/Report/VFG_full_report.pdf

³ GLOBAL 2000: Warum ist Palmöl schlecht? <https://www.global2000.at/palmoel>

⁴ Rapport 2016 de la commission UE: <http://grist.org/news/e-u-biodiesels-could-be-dirtier-than-fossil-fuels-according-to-new-report/>

⁵ WAHLI/Friends of the Earth 2015: Report Study on Forest and Peat Land Fires in Indonesia and Law and Policy Intervention.

⁶ Eric Wakker 1998, in Jason Clay 2004: World Agriculture & Environment.

⁷ GLOBAL 2000: Warum ist Palmöl schlecht? <https://www.global2000.at/palmoel>

⁸ Business Green 2016: Palm oil giant IOI Group regains RSPO sustainability certification.

<http://www.businessgreen.com/bg/news/2467226/palm-oil-giant-ioi-group-regains-rspo-sustainability-certification>

⁹ Site Internet WWF: <http://www.wwf.de/themen-projekte/landwirtschaft/produkte-aus-der-landwirtschaft/palmoel/palmoel-segen-oder-fluch/>

Huile de palme – omniprésente malgré son impact sur la santé et l'environnement

L'huile et la graisse de palme se trouvent de plus en plus souvent dans les aliments transformés et semi-transformés des supermarchés. Même ceux qui donnent l'impression d'être sains peuvent en contenir. Il devient dès lors impossible pour les consommateurs de ne pas en absorber des quantités problématiques pour leur santé. Sans oublier que l'huile de palme se cache également dans les produits cosmétiques ou ménagers: un dilemme pour les consommateurs qui ne souhaitent pas soutenir une industrie destructrice dans les pays producteurs. Ils n'ont cependant pratiquement plus le choix.

Omniprésence dans les rayons, même dans des aliments qui se veulent sains

La Fédération romande des consommateurs (FRC) a analysé de nombreux produits dans son observatoire des graisses. Les margarines végétales contiennent toutes de l'huile de palme. La grande majorité des pâtes à gâteau et feuilletées en renferme également. Même quand ils font leur propre tarte «maison», les consommateurs cuisinent donc à l'huile de palme. Au rayon des biscuits complets riches en fibres qui donnent l'impression d'être bons pour la santé, presque tous sont également riches en graisse de palme. Elle se cache très souvent dans les aliments prêts à manger composés de plusieurs ingrédients, c'est pourquoi il est devenu pratiquement impossible de ne pas en consommer, ce dont les consommateurs qui contactent la FRC se plaignent. Point particulièrement sensible: les préparations pour nourrissons dont l'énorme majorité contient de l'huile de palme.

Des contaminants de processus, jusque dans les laits pour bébés

Le Conseil fédéral l'a reconnu: il n'est pas acceptable que les poudres de laits pour bébés contiennent des substances comme les esters glycidyliques et le 3-MCPD. Ces contaminants ont pourtant été décelés dans ces poudres par l'émission «A bon entendeur» et le magazine Ktipp. Ils ont justement été mis à l'index par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa) qui met en garde à propos de ces contaminants. Le premier est jugé si problématique qu'il est impossible de fixer un seuil acceptable. Or, d'après l'Efsa, ces substances se retrouvent surtout dans l'huile de palme raffinée et désodorisée présente dans de nombreux produits dont les laits pour bébés. Aucun cadre législatif ne limite la quantité de ces contaminants.

Une composition défavorable à la santé

Outre ces contaminants, c'est la composition de l'huile et de la graisse de palme qui est critiquée: trop d'acides gras saturés. Les acides gras saturés sont incriminés dans le développement de maladies cardiovasculaires, contrairement aux acides gras insaturés dont par exemple les huiles de colza sont riches. L'huile de colza HOLL, résistante à la chaleur, sert notamment à la friture, tout comme l'huile de palme. Lors des repas hors du domicile, de plus en plus fréquents, les consommateurs ne savent pas laquelle est utilisée et ne peuvent pas choisir.

La Commission fédérale de l'alimentation (COFA) recommande dans son rapport de 2012 de remplacer les graisses contenant une part élevée d'acides gras saturés par des graisses contenant plutôt des acides gras insaturés. La COFA évoque aussi un effet défavorable de l'acide palmitique, un composant important de l'huile de palme.

Un ingrédient dont ne veut pas un grand nombre de consommateurs

Les consommateurs sont conscients des ravages causés par l'huile de palme dans les pays producteurs. Beaucoup souhaitent donc y renoncer également pour des raisons éthiques. Or elle est non seulement présente dans l'alimentation, mais fait aussi partie des ingrédients de nombreux cosmétiques et produits ménagers dont les compositions sont souvent indéchiffrables pour le consommateur.

Impossible donc de renoncer complètement à cette substance et d'agir en consommateur responsable.

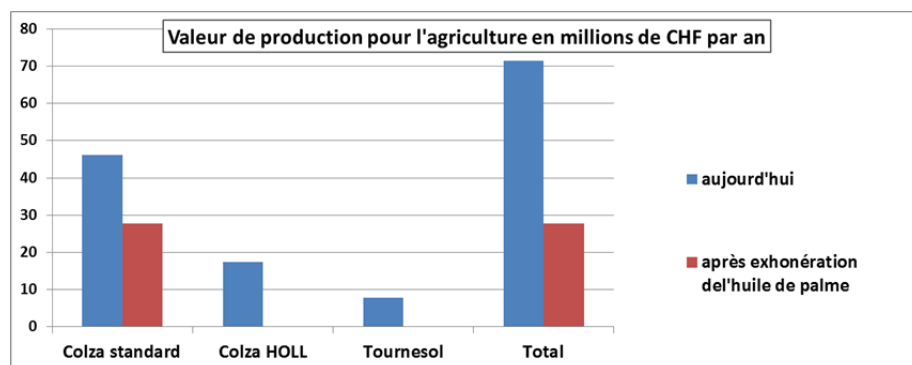
Plus d'infos : frc.ch/palme, frc.ch/graisse

Le colza : une filière à succès est menacée

Le colza fait partie intégrante des grandes cultures en Suisse. 6300 producteurs de colza, 100 centres collecteurs et trois grandes huileries cultivent, stockent et transforment le colza suisse pour offrir des produits de première qualité. Leurs revenus et, par conséquent, leur existence en dépendent. Le colza revêt aussi une importance sur le plan écologique : cette culture occupe une place de choix dans l'assolement, qui se révèle indispensable à la préservation des sols fertiles et à la prévention des maladies et des ravageurs. Une suppression des droits de douane sur l'huile de palme en provenance de Malaisie ou d'Indonésie se traduirait par une forte réduction des cultures oléagineuses en Suisse.

Une culture d'importance économique pour l'agriculture et la transformation

- Agriculture : rien que dans l'agriculture, la valeur de la production des oléagineux reculerait de 71 à 28 millions de francs par an.
- Transformation : perte supplémentaire au niveau des huileries et des centres collecteurs.
- Installations de transformation : un taux d'utilisation trop faible de l'infrastructure des huileries met en péril la compétitivité (même problème que dans le cas des sucreries).
- Emplois : disparition d'emplois dans la transformation et recul du revenu des familles paysannes.



Source et informations pour le calcul : FSPC

Le colza comme culture essentielle pour l'assolement et la biodiversité

- Famille botanique : le colza et le tournesol représentent des cultures importantes pour l'assolement, car ils n'appartiennent pas aux mêmes familles que les céréales et les protéagineux. En Suisse, la diversité de l'assolement doit répondre à des exigences légales élevées.
- Biodiversité : le colza et les tournesols fournissent de la nourriture aux abeilles et aux insectes après la floraison des arbres fruitiers, ce qui revêt à son tour une importance pour les insectivores.
- Paysage : avec leur couleur éclatante, les champs d'oléagineux en fleur contribuent à un paysage varié et caractéristique.

Une production raisonnée d'huiles végétales pour notre population

- Produit de la région : l'agriculture veut produire de l'huile végétale en garantissant terroir, transparence et traçabilité au consommateur, ce qui n'est pas le cas pour l'huile de palme.
- Approvisionnement : seule la préservation du savoir-faire et des installations de production permettra d'assurer également en temps de crise l'approvisionnement de la population en huiles végétales saines.
- Règles strictes : la société suisse souhaite des directives strictes pour l'agriculture suisse (assolement, utilisation d'engrais et de produits phytosanitaires) et devrait dès lors aussi profiter des huiles végétales élaborées dans ces conditions.
- Compétitivité : une agriculture durable n'est pas possible aux prix des marchés internationaux ! En effet, les exigences élevées à l'égard de la culture des champs en Suisse se traduisent aussi par des coûts plus élevés. Ces exigences ne s'appliquent pas à l'huile de palme bon marché, car l'accord de libre-échange ne tient pas compte des impacts des produits sur l'homme et l'environnement.

Interventions de parlementaires sur la question

16.5514	Heure des questions	Adèle Thorens	Exploitation d'enfants dans l'industrie de l'huile de palme et accord de libre-échange avec l'Indonésie
16.3558	Motion	Claudia Friedl	Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme
16.3332	Motion	Jean-Pierre Grin	Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!
15.3130	Interpellation	Rosmarie Quadranti	Chapitre sur le développement durable en tant que partie intégrante des accords de libre-échange selon la CPE-CN de 2012
15.5365	Heure des questions	Urs Schläfli	Accord de libre-échange avec la Malaisie. Influence de la corruption et répercussions sur la production de colza en Suisse
15.3716	Interpellation	Maya Graf	Huile de palme. Accords de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie
15.4125	Interpellation	Markus Hausammann	Huile de palme et santé. Répercussions d'un accord sur la consommation d'acides gras d'origine végétale
14.3129	Interpellation	Claudia Friedl	Négociations en vue d'un accord de libre-échange avec la Malaisie et présomption de blanchiment d'argent
14.3867	Interpellation	Claudia Friedl	Projets d'huile de palme. Exiger le respect de normes sociales et environnementales
12.3395	Interpellation	Carlo Sommaruga	Avoirs illicites de politiciens malais en Suisse
12.4035	Motion	Dominique de Buman	Préciser le genre d'huile végétale dans l'étiquetage des produits alimentaires
12.4029	Motion	Jean-Pierr Grin	Déclaration obligatoire de l'huile de palme
12.313	Initiative cantonale	Fribourg	Bannir l'huile de palme de nos assiettes
11.5299	Heure des questions	Ricardo Lumengo	Commercialisation de l'huile de palme
10.3619	Motion	Dominique de Buman	Production intensive de l'huile de palme. Lutter sur le plan international contre les effets dévastateurs pour l'environnement

Contacts

Alliance Sud

Isolda Agazzi
isolda.agazzi@alliancesud.ch
079 434 45 60

Bruno Manser Fonds

Johanna Michel
johanna.michel@bmf.ch
079 868 45 15

Fédération romande des consommateurs

Laurianne Altwegg
l.altwegg@frc.ch
021 331 00 95

Fédération suisse des producteurs de céréales

Andrea Koch
andrea.koch@fspc.ch
076 216 11 20

Pain pour le prochain

Miges Baumann
baumann@bfa-ppp.ch
079 471 66 60

PanEco

Irena Wettstein
irena.wettstein@paneco.ch
052 354 32 34

Pro Natura

Bertrand Sansonnens
Bertrand.Sansonnens@pronatura.ch
076 396 02 22

Public Eye

Thomas Braunschweig
thomas.braunschweig@publiceye.ch
044 277 79 11

Union Suisse des Paysans

Beat Rösli
beat.roosli@sbv-usp.ch
079 768 05 45

Uniterre

Valentina Hemmeler Maïga
v.hemmeler@uniterre.ch
079 672 14 07